

Organisation du temps scolaire

Année 2018-2019

Ecole Marie CURIE &
Ecole Pierre PERRET



Suite à la concertation organisée en novembre 2017, le conseil municipal a décidé à l'unanimité, le 9 décembre 2017, de maintenir la semaine scolaire à 4 jours et demi. De nouveaux horaires, qui découlent de cette concertation ont été soumis à l'attention de la Direction Académique des Services de l'Éducation Nationale (DASEN) qui les a validés le 2 juillet dernier. Ainsi l'organisation du temps scolaire et périscolaire pour l'année 2018-2019 est la suivante :

Ecole Marie Curie-Bourg													
	7h	8h20	8h30	12h	13h20	13h30	15h15	19h					
<u>Lundi-Jeudi</u>	APS	Enseignement				pause méridienne	Enseignement	APS					
<u>Mercredi</u>	7h	8h50	9h	12h	13h30								
	APS	Enseignement			pause méridienne								
<u>Mardi-Vendredi</u>	7h	8h20	8h30	12h	13h20	13h30	15h15	16h45	19h				
	APS	Enseignement			pause méridienne	Enseignement	TAP	APS					
Ecole Pierre Perret- Bourg													
	7h30	8h30	8h40	12h	13h35	13h45	15h35	19h					
<u>Lundi-Jeudi</u>	APS	Enseignement			pause méridienne	Enseignement	APS						
<u>Mercredi</u>		8h30	8h40	12h	13h30								
	APS	Enseignement			pause méridienne								
<u>Mardi-Vendredi</u>		8h30	8h40	12h	13h35	13h45	15h35	16h35	19h				
	APS	Enseignement			pause méridienne	Enseignement	TAP	APS					
		bus					bus mercredi			bus			

Les TAP : la participation au Temps d'Activités Périscolaires (T.A.P.) n'est pas obligatoire. Les enfants qui ne seront pas inscrits aux TAP sont récupérés par les familles ou rentrent chez eux après la classe. Les activités organisées durant les TAP sont gratuites pour les familles. Plusieurs ateliers d'éveil, ludiques, sportifs, d'expression, de sensibilisation au patrimoine local, à l'environnement, aux langues étrangères, aux arts, à la lecture...sont proposés.

La garderie du mercredi midi : La garderie ouverte les mercredis après la classe rend un précieux service à quelques parents, qui ne peuvent arriver à l'école à midi. Elle se déroule jusqu'à 12h30 pour les enfants qui ne déjeunent pas au restaurant scolaire et jusqu'à 13h30 pour ceux qui y déjeunent.

Ce service est gratuit pour les familles.

L'accueil périscolaire fonctionne tous les matins (mercredi compris), le soir après la classe le lundi et jeudi, après les heures de TAP le mardi et vendredi.

Le transport scolaire : Il fonctionne tous les jours de classe,

- le matin avant la classe du lundi au vendredi (mercredi compris)
- le soir après les TAP le mardi et vendredi
- le mercredi midi après la classe pour les enfants qui ne déjeunent pas à la cantine
- le lundi et jeudi soir après la classe.

A NOTER !!!

Afin d'assurer la surveillance et la sécurité des élèves dans les écoles maternelle et élémentaire de SADIRAC, il est impératif que les parents respectent les horaires scolaires et périscolaires.

L'accueil des élèves a lieu 10 minutes avant le début de la classe.

La sortie des élèves s'effectue sous la surveillance de leur enseignant. Dès la sortie, les élèves sont sous la responsabilité des parents.

Seuls les élèves inscrits aux accueils périscolaire, TAP et transport scolaire restent dans l'enceinte de l'école où ils sont pris en charge par le personnel municipal.

	Accueil périscolaire, matin et soir	Sous la responsabilité du personnel municipal
	Accueil des élèves dans l'enceinte scolaire 10 minutes avant l'entrée en classe	Sous la responsabilité des instituteurs
	Temps scolaire	Sous la responsabilité des instituteurs
	Service municipal de restauration	Sous la responsabilité du personnel municipal
	TAP	Sous la responsabilité du personnel municipal
	Transport scolaire	Sous la responsabilité du personnel municipal

L'accueil périscolaire du mercredi après-midi est un service communautaire organisé par l'association mandataire de la Communauté de Communes du Créonnais, LJC.

Contact Information / Inscription :

Loisirs Jeunes en Créonnais

Président : Sébastien FREYSSE

4 rue Regano

33670 CREON.

Tél. : 05 56 23 35 53.

mail : secretariat@ljcreonnais.org

Site internet : <http://www.ljcreonnais.org/index.html>

